

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delabarre, 14 mars 1862](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delabarre, 14 mars 1862

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 mars 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delabarre](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### Description

RésuméGodin répond à une lettre de Delabarre qui se plaint au nom de madame de La Panouse des deux ouvertures pratiquées dans un mur de clôture en l'assurant qu'il est prêt à les reboucher. Il informe Delabarre que des arbres vont être coupés.  
NotesLieu de destination : d'après l'index du registre de correspondance.

### Mots-clés

[Construction](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Jardins](#)

Personnes citées[Lapanouse, de \[madame\]](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (277r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit  
Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et  
métiers, Paris  
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022  
Dernière modification le 26/04/2023

---

27  
-11  
Lyon le 14 mars 1662

Monsieur Delabarre

J'ai l'honneur de répondre a la  
lettre que vous m'avez écrite que je  
n'aurais pas pu en venir en aucune  
sorte aux intentions de madame de la  
Carouse en prenant les deux ouvertures  
dans mon mur de clôture qui font  
le sujet de votre réclamation mais  
puisque il ne s'agit d'ailleurs que de faire connaître  
a M<sup>re</sup> de la Carouse que nous n'entendons  
pas en ce qui se rapporte a mettre le treillis dont  
vous me parlez mais que je boulerai  
même les ouvertures au premier ordre  
qu'il lui plaira de me donner

Les arbres sont été coupés. et par  
consequence ils en ont un an ou deux plus  
que de coutume

Veuillez agréer mes parfaites civilités

La Roche